

Politique RSE

METROPOLE Gestion

15 mars 2018

Contenu

1. Introduction : qu'est-ce que la RSE et quels sont ses objectifs ?	3
1.1 Définition	3
1.2 Objectif de notre politique RSE	3
2. Nos objectifs de développement durable	4
3. METROPOLE Gestion : un développement durable au quotidien	5
3.1 Incitation au respect de l'environnement	5
3.2 Des indicateurs sociaux	5
3.3 Respect des droits fondamentaux	6
3.4 METROPOLE Gestion acteur sociétal : un citoyen à part entière	7
4. METROPOLE Gestion : un acteur de l'ESG depuis 2008	7
4.1 Une prise en compte des critères ESG dans l'analyse extra-financière des entreprises	7
4.2 Lancement du fonds METROPOLE Value SRI en 2008	8
4.3 METROPOLE Gestion : signataire des UNPRI en 2009	8
5. Politique d'engagement	8
5.1 Les formes de notre engagement	9
5.2 Mise en œuvre	9
6. Notre démarche d'analyse ESG	10
6.1 Le référentiel	10
6.2 Analyse quantitative : mesures et agrégation des données	11
6.2.1 Construction des notes Best-in-class	12
6.2.2 Construction des notes Best effort	12
6.2.3 Révision des notations	12
6.3 Analyse qualitative	12
7. Politique d'investissement Value Responsible	13
7.1 Un processus de gestion global et intégré	13
7.2 Politique d'exclusion	14
8. Transparence vis-à-vis des investisseurs	15
8.1 Documents réglementaires	15
8.2 Documents ESG / ISR	15

1. Introduction : qu'est-ce que la RSE et quels sont ses objectifs ?

1.1 Définition

Selon la norme ISO 26000, la Responsabilité Sociale de l'Entreprise se définit comme la responsabilité de cette entreprise vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :

- contribue au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la société,
- prend en compte les attentes des parties prenantes,
- respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales,
- est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations.

Afin de délimiter le périmètre de la politique RSE, d'identifier les domaines d'action pertinents et fixer ses priorités, l'entreprise est amenée à traiter par exemple les thématiques suivantes (liste non exhaustive) : la gouvernance de l'organisation, le respect des droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, la diversité et l'égalité des chances dans le recrutement, les relations avec les prestataires et fournisseurs...

Pour une société de gestion d'actifs, ces questions doivent être abordées à la fois au niveau de la société elle-même mais aussi des entreprises dans lesquelles elle investit.

1.2 Objectif de notre politique RSE

La politique RSE mise en place par METROPOLE Gestion vise à traiter ces différentes thématiques en faveur d'un développement durable, créateur de valeur et d'utilité sociale sur le long terme.

Elle présente les mesures adoptées au niveau de la société ainsi que notre politique d'investissement Value Responsible, qui incite les entreprises et les émetteurs des valeurs détenues en portefeuille à s'améliorer dans la durée sur les trois grands thèmes extra-financiers : Environnement / Social / Gouvernance (ESG).

En effet, en tant que société engagée dans la gestion Value Responsible et pionnier de l'ESG depuis 2008, METROPOLE Gestion attache une importance fondamentale à la prise en compte et au respect des critères ESG par les émetteurs et les entreprises. Nous sommes convaincus que les leviers pour agir en faveur du développement durable se situent avant tout dans notre rôle d'investisseur au quotidien.

2. Nos objectifs de développement durable

METROPOLE Gestion approuve et soutient les 17 objectifs de développement durable affichés par les Nations Unies :



En tant qu'acteur privé et société entrepreneuriale, nous avons décliné ces objectifs au niveau de notre organisation en nous concentrant sur les thèmes sur lesquels nous pouvons agir ou apporter une contribution effective au quotidien :

- 3. Bonne santé et bien-être au travail
- 5. Égalité entre les sexes
- 7. Énergie propre et d'un coût abordable
- 8. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique

Dans notre activité d'investisseur, l'ensemble des objectifs de développement durable des Nations Unies a été intégré dans notre référentiel ESG, qui comporte 150 indicateurs (merci de vous référer au chapitre 6 pour plus de détail concernant l'architecture du référentiel et le socle méthodologique).

3. METROPOLE Gestion : un développement durable au quotidien

METROPOLE Gestion intègre les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance à tous les niveaux de son organisation au quotidien.

3.1 Incitation au respect de l'environnement

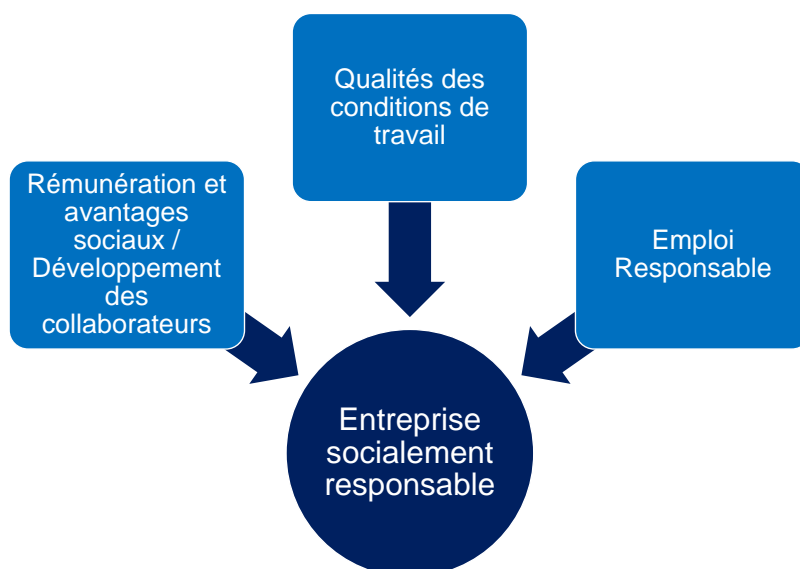
La mise en place des meilleures pratiques au sein de l'entreprise visant à préserver l'environnement a permis :

- **Des économies d'énergie et de papier** (baisse de 30% de notre consommation papier depuis 2008, dématérialisation progressive des supports de réunion en interne comme en externe...).
- **Une pratique systématique du recyclage** (papier, plastique, cartouches d'encre, batteries, capsules de café...).
- **L'intégration de critères sociaux et environnementaux dans le cahier des charges des fournisseurs** (utilisation du papier certifié PEFC, électricité intégralement compensée en production issue de ressources renouvelables,...)
- **Une compensation systématique des émissions de CO2 liées aux déplacements.** Notre agence en charge de la réservation des billets d'avion a pour instruction de payer ou faire un don pour compenser les émissions liées aux trajets chaque fois que cela est proposé par les compagnies aériennes. Cette compensation permet de financer des projets de développement durable. Un bilan des actions et de notre contribution est effectué chaque année avec l'agence.

Par ailleurs, en 2018, METROPOLE Gestion réalisera son premier bilan carbone, afin d'identifier des axes d'amélioration, réduire ses émissions de CO2 et son impact sur l'environnement et le climat.

3.2 Des indicateurs sociaux

METROPOLE Gestion s'est dotée d'un tableau de bord RH incluant des indicateurs sociaux, suivis de près par la Direction Générale et la fonction Ressources Humaines, et qui repose sur 3 piliers :

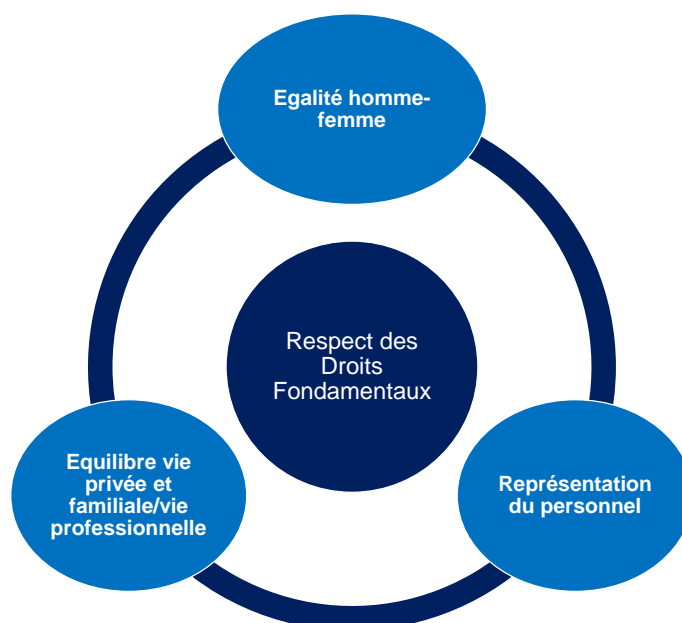


Ces indicateurs portent principalement sur :

- **La qualité des conditions de travail** : confort et ergonomie de l'environnement de travail, équilibre vie privée et familiale / vie professionnelle, suivi d'indicateurs RH clés (taux de turnover, nombre d'accidents du travail, absentéisme maladie, créations de poste).
- **Les rémunérations et avantages sociaux, ainsi que le développement des collaborateurs** : accords d'intéressement aux résultats de l'entreprise, programme d'actionnariat salarié, une protection sociale avec une couverture frais de soins de grande qualité, une participation au financement de formations, des œuvres sociales et culturelles au travers du comité d'entreprise.
- **L'emploi responsable** : la Direction Générale et la fonction Ressources Humaines attachent une importance particulière au respect de 2 principes fondamentaux lors du processus de recrutement : égalité des chances (à niveau de compétences et d'expérience équivalents) et non-discrimination. Quels que soient la direction et le poste concernés, le processus de recrutement prévoit au moins un entretien avec la présence systématique du Responsable des Ressources Humaines et un entretien de validation avec la présence d'au moins deux membres de la Direction Générale, ce qui permet de garantir au candidat le respect de ces 2 principes. Par ailleurs, METROPOLE Gestion est attachée à la création d'emploi durable et privilégie le recrutement pour des postes en CDI (ainsi en 2017, 15 recrutements ont été effectués dont 13 en CDI).

3.3 Respect des droits fondamentaux

METROPOLE Gestion attache une importance particulière et veille en permanence au respect des droits fondamentaux.



Concrètement, les mesures adoptées par l'entreprise portent sur :

- **Le respect de l'égalité homme-femme** (50% de femmes à la Direction Générale, plus de 50% des managers sont des femmes).

- **La mise en place d'un comité d'entreprise**, alors que l'entreprise compte moins de 50 salariés.
- La mise en place auprès de l'ensemble des collaborateurs d'une **charte relative au droit à la déconnexion et équilibre vie privée et familiale / vie professionnelle**.

La fonction Ressources Humaines, en relais de la Direction Générale, veille au respect quotidien des droits fondamentaux au sein de l'entreprise.

3.4 METROPOLE Gestion acteur sociétal : un citoyen à part entière

Etre un acteur sociétal est une question à laquelle la société est sensible depuis sa création. Pour cette raison METROPOLE Gestion a entrepris très tôt les actions suivantes :

- **Soutien à l'association « METROPOLE Solidarité »** fondée en 2005 afin de financer des actions dans le domaine de la culture, de la diffusion du savoir et de la connaissance économique ou de la jeunesse.
- **Mécénats culturels** : METROPOLE Gestion est actuellement mécène du Fonds de dotation du Musée du Louvre et de la Réunion des Musées Nationaux-Grand Palais. Elle a également été mécène du Musée des Confluences à Lyon et du Musée du Quai Branly.
- **Membre fondateur et financement de la chaire de recherche « Valeur et RSE »** de l'Université d'Auvergne : la collaboration académique avec l'Université d'Auvergne permet de fournir une réponse de long terme à la problématique « responsabilité sociétale de l'entreprise et valorisation ». Elle a été renforcée par le lancement en 2012 de la chaire de recherche « Valeur et Responsabilité Sociétale des Entreprises » dont METROPOLE Gestion est un partenaire fondateur avec Michelin, la Caisse d'Epargne d'Auvergne et Limousin ainsi que la Maif, avec pour principal objectif de faire le lien entre valeur de marché et comportement socialement responsable des entreprises.

4. METROPOLE Gestion : un acteur de l'ESG depuis 2008

Depuis plus de 10 ans, METROPOLE Gestion a engagé des actions en faveur de l'ESG.

4.1 Une prise en compte des critères ESG dans l'analyse extra-financière des entreprises

Dès 2008, METROPOLE Gestion prenait déjà en compte des critères ESG dans l'analyse extra-financière des entreprises et souscrivait aux services de notation sociale et environnementale de MSCI (ex Innovest).

L'abonnement à des services de notation externe n'étant pas une source de données suffisante, METROPOLE Gestion a développé en partenariat avec l'Université d'Auvergne son propre référentiel de notation extra-financière, affirmant ainsi sa volonté d'indépendance vis-à-vis des grandes agences de notation ESG.

4.2 Lancement du fonds METROPOLE Value SRI en 2008

Par ailleurs, c'est en 2008 que METROPOLE Gestion a lancé le fonds METROPOLE Value SRI (lancement le 09/07/2008), étant ainsi une des premières sociétés de gestion indépendante à lancer un fonds ISR en France.

Ce fonds, prenant en compte des critères ESG dans la politique d'investissement et géré exclusivement selon notre approche méthodologique ISR a obtenu le label ISR de NOVETHIC de 2010 à 2015.

4.3 METROPOLE Gestion : signataire des UNPRI en 2009

En 2009, METROPOLE Gestion devient signataire des UNPRI, ce qui se traduit concrètement par l'engagement d'appliquer les principes ci-dessous :

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Afin de s'assurer de la bonne application de ces principes, METROPOLE Gestion réalise ponctuellement des questionnaires et rapports d'évaluation via la plateforme UNPRI.

5. Politique d'engagement

METROPOLE Gestion a mis en place une politique d'engagement afin d'inciter les entreprises à s'améliorer sur les thèmes ESG.

Notre engagement est effectué :

- **Par l'exercice des droits de vote** attachés aux titres détenus en portefeuille dans le cadre d'une politique de vote publiée sur notre site Internet.
- **Par un dialogue direct avec les émetteurs** comme moyen de déceler les risques ESG et de faire évoluer la stratégie des entreprises analysées.

5.1 Les formes de notre engagement

METROPOLE Gestion agit auprès des entreprises dans lesquelles elle investit lorsqu'elle identifie des risques ESG ou des opportunités d'amélioration.

Concrètement cet engagement peut prendre trois formes : engagement individuel, engagement thématique et/ou engagement collectif.

L'engagement individuel porte sur les actions menées directement par METROPOLE Gestion par le dialogue avec les entreprises et l'exercice des droits de vote sur les résolutions ESG.

L'engagement thématique est issu d'une réflexion, menée et revue chaque année en interne, sur des thèmes bien précis (par exemple la réduction d'émission carbone, la consommation d'eau, le recyclage des déchets etc.).

L'engagement collectif est réalisé conjointement / de concert au travers de groupes ou associations d'investisseurs, en vue de renforcer l'influence sur les entreprises. METROPOLE Gestion se réserve la possibilité de participer à des actions collectives concernant des sujets ESG chaque fois qu'elle l'estime nécessaire, dans l'intérêt des investisseurs et partie-prenantes. METROPOLE Gestion étant signataire des UNPRI depuis 2009, peut également apporter son soutien aux initiatives d'engagement proposées par des investisseurs via la plateforme UNPRI Clearing House.

5.2 Mise en œuvre

METROPOLE Gestion met en œuvre son engagement à travers l'exercice des droits de vote sur des thèmes ESG, conformément à sa politique de vote.

METROPOLE Gestion a mis en place une organisation qui coordonne toutes les informations nécessaires à l'exercice des droits de votes attachés aux titres détenus par les portefeuilles dont elle assure l'exercice des droits de vote.

Par principe, METROPOLE Gestion aborde de manière favorable les résolutions proposées au vote portant sur des problématiques ESG.

Chaque fois qu'elle l'estime nécessaire, METROPOLE Gestion se réserve le droit de poser des questions aux entreprises, de refuser des résolutions ou de soutenir des résolutions externes.

Nous menons aussi des actions d'engagement en amont des assemblées générales de manière à aborder, voire d'influencer, le contenu des résolutions proposées à l'ordre du jour afin de nous assurer qu'il est aligné sur les intérêts des actionnaires minoritaires et conforme à nos principes de gouvernance.

METROPOLE Gestion aborde, lors de ses comités de gestion hebdomadaires, les questions relatives à l'exercice des droits de vote et analyse en particulier les sujets ESG. Dans ce cadre, en cas de controverse significative, de risque ESG avéré, d'une absence ou insuffisance d'amélioration notable au sein de l'entreprise analysée, l'équipe de gestion peut prendre la décision de réduire ou de liquider sa position.

METROPOLE Gestion met en œuvre son engagement à travers un dialogue avec les entreprises au cours d'entretiens menés avec les responsables RSE et les dirigeants.

Dans le cadre de son processus de gestion, METROPOLE Gestion réalise plus de 450 visites de sociétés par an. Les sociétés détenues en portefeuilles sont rencontrées en moyenne 3 à 4 fois par an. Les entretiens consacrés aux thématiques ESG ont lieu a minima une fois par an.

Le dialogue permet de bien comprendre les enjeux ESG au niveau de l'entreprise, d'approfondir les risques identifiés, de déceler des risques non identifiés au cours de la notation ESG et de faire évoluer la stratégie de l'entreprise.

Dans le cadre de ce dialogue, METROPOLE Gestion incite les sociétés à faire preuve de transparence en matière ESG, par exemple en publiant leur stratégie ESG, leurs politiques et leurs résultats.

Pour plus de détail sur notre politique d'engagement, merci de vous référer à ce document accessible via notre site web.

6. Notre démarche d'analyse ESG

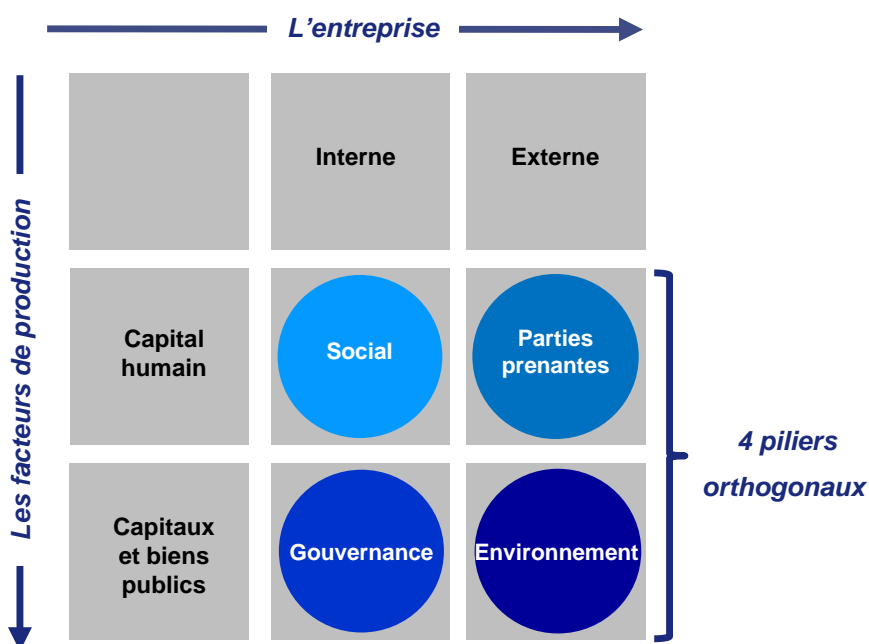
Au niveau des fonds qu'elle gère, METROPOLE Gestion met en œuvre une démarche d'analyse de l'entreprise à 360° prenant en compte trois aspects : analyse extra-financière, analyse financière, analyse bilancielle.

Notre démarche d'analyse se base sur une approche multisectorielle, Best-in-class / Best effort qui incite les sociétés à s'améliorer sur les trois grands thèmes extra-financiers ESG.

Celle-ci repose sur un socle méthodologique solide, qui a été bâti dans le cadre de notre collaboration académique avec l'Université d'Auvergne.

6.1 Le référentiel

Le référentiel est l'architecture du système de notation. Il est organisé en 4 piliers orthogonaux :



La grille est fondée sur deux axes : Interne – Externe /Capital humain – Capitaux et biens publics qui définissent quatre piliers :

Ces 4 piliers sont équipondérés. Ils sont ensuite déclinés en sous-piliers analysés de manière exhaustive :

Environnement : mesure de l'impact des activités de l'entreprise sur l'écosystème.

- Impact du processus de production sur les émissions
- Impact du processus de production sur la consommation de ressources
- Impact des produits

Social : mesure de l'impact des activités de l'entreprise sur ses ressources humaines.

- Droits fondamentaux
- Qualité des conditions de travail (pénibilité, santé et sécurité au travail...)
- Développement des collaborateurs et précarité (rémunération, formation et avancement...)

Gouvernance : mesure de la qualité des relations entre dirigeants, actionnaires et conseil d'administration.

- Protection des actionnaires, démarche RSE
- Efficacité du conseil d'administration
- Efficacité de l'exécutif

Parties prenantes : mesure de la qualité des relations avec les parties prenantes contractuelles et externes

- Clients
- Fournisseurs
- Gouvernement et pouvoirs publics
- Société civile

6.2 Analyse quantitative : mesures et agrégation des données

Nous utilisons la base Eikon (Thomson Reuters), une des bases de données extra-financières la plus large (4 700 sociétés à travers le monde), aux données stables dans le temps, réunissant des données officielles des sociétés (rapports annuels, rapports de développement durable) et des controverses dont la source provient des agences de presse.

A partir de ces données nous construisons 150 indicateurs qui mesurent chaque élément du référentiel en privilégiant les résultats par rapport aux moyens mis en œuvre (pondération 75% - 25%).

Notre méthode d'analyse vise à sélectionner les sociétés européennes meilleures que la moyenne des entreprises de leur secteur sur les critères ESG (approche « Best-in-class ») ou qui ont une forte espérance de développement sur ces enjeux (approche « Best effort »).

L'échelle de notation « Best-in-class » va de AAA+ CCC-, tandis que l'échelle de notation « Best effort » va de 5 à 1 étoiles.

6.2.1 Construction des notes Best-in-class :

Les mesures fournies par la base de données Eikon sont agrégées en suivant la grille de notre référentiel.

Les résultats obtenus pour chaque indicateur font l'objet d'un classement de la société dans son secteur et d'une normalisation pour obtenir un score de 0 à 100%.

Ces scores sont ensuite agrégés pour donner un score à chaque pilier environnement, social, gouvernance et parties prenantes, qui sont équipondérés.

Les résultats obtenus pour chaque pilier sont à nouveau agrégés et normalisés pour obtenir des notes globales de 0 à 100%.

Ces notes globales sont distribuées en plusieurs groupes notés de AAA+ à CCC-.

6.2.2 Construction des notes Best effort :

La note globale des émetteurs est assortie d'une note Best effort. Celle-ci est calculée à partir de la variation de la note globale sur les 3 dernières années, avec des coefficients progressifs (la dernière année a un coefficient 3). Dans chaque secteur, les sociétés sont classées et distribuées en 5 groupes de 1 à 5 étoiles (5 étant la meilleure note Best effort).

6.2.3 Révision des notations :

Notre processus de recherche a été pensé pour être stable dans le temps. La révision des notations est réalisée a minima annuellement. Le processus reste cependant flexible et susceptible de s'adapter en cas de besoin.

6.3 Analyse qualitative

La notation quantitative est vérifiée et complétée par l'analyse qualitative. Celle-ci repose sur les éléments suivants :

- **La prise en compte des controverses en cours**

L'ensemble des controverses sur les valeurs détenues en portefeuille est remonté et suivi chaque semaine.

Sur de nouvelles sociétés étudiées et en plus de la note quantitative, les controverses sont analysées sur les trois dernières années.

- **L'analyse des risques sectoriels spécifiques**

Nous sommes aussi très attentifs à l'identification de risques spécifiques ESG. Nous intégrons ces risques dans notre analyse, et ce pour toutes les entreprises d'un même secteur.

- **Un dialogue avec les entreprises**

Le dialogue avec les entreprises est réalisé au cours d'entretiens menés avec les responsables RSE et les dirigeants des entreprises (au moins une fois par an pour les entreprises détenues en portefeuille), ce qui permet d'approfondir les risques identifiés, de déceler les risques non identifiés au cours de la notation et de faire évoluer la stratégie de l'entreprise.

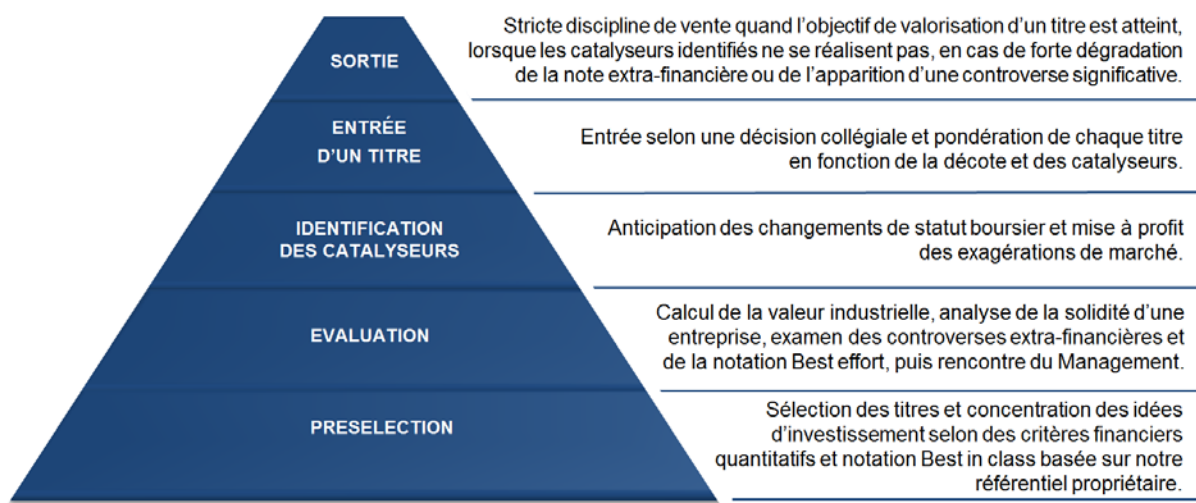
7. Politique d'investissement Value Responsable

METROPOLE Gestion adopte une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) pour la gestion du fonds METROPOLE Euro SRI.

Notre démarche ISR est en phase avec notre processus de gestion Value : s'affranchir du court-termisme pour générer une sur-performance.

7.1 Un processus de gestion global et intégré

Notre processus de gestion Value Responsable est un processus global et intégré. Le schéma ci-dessous en résume les étapes :



Nous sélectionnons des valeurs :

- présentant une décote par rapport à leur valeur industrielle,
- présentant une santé financière en adéquation avec leur activité et le cycle économique,
- présentant une forte conviction extra-financière : les sociétés « investment grade » peuvent être choisies sans condition de Best effort ; les sociétés notées CCC sont exclues ; les sociétés avec une note inférieure ou égale à BB peuvent être choisies sous condition d'une note Best effort +++ minimum.

Ce choix est modulé en fonction :

- des catalyseurs financiers,
- des catalyseurs extra-financiers : controverses nouvelles ou changements de la note extra-financière.

Nous sortons la valeur du portefeuille ou réduisons la pondération en cas :

- de dégradation au niveau de l'analyse extra-financière (controverses significatives ou dégradation de la note),
- de disparition des catalyseurs,
- de réduction de la décote financière.

Traitement des controverses majeures :

Un système de notation des controverses a été mis en place afin de quantifier leur importance. Une note de 1 est attribuée pour un risque très élevé, 10 lorsque c'est peu risqué. Les différentes étapes de notation se déclinent autour de 4 thèmes :

- la nature des risques induits pour l'entreprise (perte d'une compétence clé, perte de parts de marché/d'image, récidive...)
- la réaction et/ou solution adoptée par la société.
- l'évaluation chiffrée du préjudice.
- la mise en perspective en confrontant la controverse à l'historique de la société et de son industrie.

Si le score final est faible (risque très élevé), le titre est vendu. Dans le cas contraire, la société est mise sous surveillance et/ou son poids réduit.

Notre processus de gestion Value Responsable prévoit de maintenir pour le portefeuille une note ESG moyenne supérieure à celle de l'univers des sociétés cotées de la zone euro dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 Milliards d'euro (environ 280 sociétés), dont on retire 20% des plus mauvaises notes.

7.2 Politique d'exclusion

METROPOLE Gestion a mis en place une politique qui prévoit l'exclusion des sociétés liées directement ou indirectement au financement des armes controversées, comme prévu par les conventions internationales (Convention d'Oslo et d'Ottawa).

Cette politique d'exclusion est appliquée à l'ensemble de notre gamme de fonds.

Pour METROPOLE Gestion, l'exclusion vise :

- Pour l'ensemble des portefeuilles gérés par METROPOLE Gestion, l'investissement en titres émis par ces sociétés et l'exposition à ces titres via des produits dérivés dont le sous-jacent unique est la société concernée ;
- l'offre, en connaissance de cause, d'un service d'investissement à une société figurant dans la liste des entreprises exclues.

Pour sa liste d'exclusion, METROPOLE Gestion s'appuie sur une liste publiée annuellement par l'organisation PAX (<http://www.paxforpeace.nl/>), acteur reconnu pour son engagement contre les armes controversées.

La liste des sociétés visées par la liste d'exclusion est revue annuellement et lors de la publication de listes mises à jour par l'organisme PAX.

Notre politique d'exclusion est disponible sur notre site web.

8. Transparence vis-à-vis des investisseurs

Nous attachons une importance particulière à la présentation des résultats de notre démarche RSE et de l'ensemble de nos actions ESG vis-à-vis des investisseurs.

Tout au long de l'année, nous communiquons aux investisseurs les documents suivants, disponibles sur demande et/ou en libre accès via notre site web.

8.1 Documents réglementaires

Les documents réglementaires ci-dessous sont accessibles directement sur notre site web :

- KIID et prospectus des fonds
- Statuts des fonds
- Reporting mensuel des fonds (incluant l'empreinte carbone des fonds).
- Reporting semestriel et annuel
- Politique de vote
- Rapport annuel sur l'exercice des droits de vote

8.2 Documents ESG / ISR

Les documents et rapports ci-dessous rendent compte de notre démarche ISR :

- Lettre ISR (3 fois par an)
- Code de transparence AFG / FIR / EUROSIF auquel METROPOLE Gestion adhère depuis 2010
- Politique RSE
- Rapport annuel sur la RSE (disponible début 2019)
- Politique d'engagement
- Rapport d'engagement (disponible début 2019)
- Politique d'exclusion
- Politique de prise en compte des critères ESG dans la politique de gestion et de contrôle des risques